



EAFC/24-1012-217 du 17/06/2024

APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - CNR POLE INNOVATION/EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUES

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, enseignants du 2nd degré, professeurs documentalistes, CPE, personnel de direction, conseillers pédagogiques, formateurs académiques

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille, installée à l'EAFC, recherche des personnels susceptibles de suivre des équipes pédagogiques des écoles, collèges ou lycées engagées dans les projets du Conseil National de la Refondation « Notre école, faisons-la ensemble », projets potentiellement innovants ou expérimentaux.

La cellule CARDIE est pleinement intégrée à l'Ecole Académique de la Formation Continue. Ses actions constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, comme du développement professionnel des acteurs de l'éducation. Elle interagit régulièrement avec les services du rectorat et des DSDEN.

Profil recherché : l'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un *ami critique*, un *conseiller*, un *facilitateur*, un *formateur*, un *tuteur*, ...

Il est aux antipodes d'une posture de juge ou de contrôleur. A l'écoute des équipes, il sait repérer et valoriser le travail amorcé, faciliter la tâche des équipes, les aider à formuler leurs besoins, répondre à des appels à projet, les mettre en réseau avec d'autres établissements travaillant sur les mêmes problématiques ou voisines. Expert dans la méthodologie de projet, dans la veille digitale/Internet et dans la communication, l'accompagnateur n'est pas à l'origine du projet et ne donne pas de solutions clés en main. En revanche, il chemine avec les équipes, leur propose des pistes, les expérimente avec elles. Il n'évalue pas le travail réalisé, mais donne aux équipes des outils pour s'engager dans une auto-évaluation et une régulation réfléchie de leur action.

L'accompagnateur contribue par ailleurs à l'enrichissement collaboratif et au développement professionnel des autres membres de la cellule. Il pourra également prendre part à l'élaboration de ressources publiables. Une maîtrise des outils numériques est conseillée.

Conditions d'exercices : il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.

Les projets à accompagner sont ceux portés à la connaissance des interlocuteurs académiques et départementaux du Conseil National de la Refondation « Notre école faisons-la ensemble ».

Pour mener à bien ces suivis de projets, les néo-accompagnateurs seront préalablement formés durant une journée au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En coordination avec le pôle innovation de la CARDIE, chaque projet suivi fait l'objet de quatre demi-journées d'accompagnement en binôme sur une année glissante. Un accompagnateur suit entre deux et quatre projets, dans les créneaux horaires en dehors de ses obligations réglementaires de service.

Les accompagnateurs bénéficient d'une indemnité sous forme de part fonctionnelle et d'un ordre de mission permanent. Pour toutes les rencontres, tout déplacement (formation ou accompagnement) fera également l'objet d'une convocation officielle de l'EAFC.

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

Campagne d'inscription : du 17 juin au 9 septembre 2024 pour une communication de la décision au plus tard le 16 septembre.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines